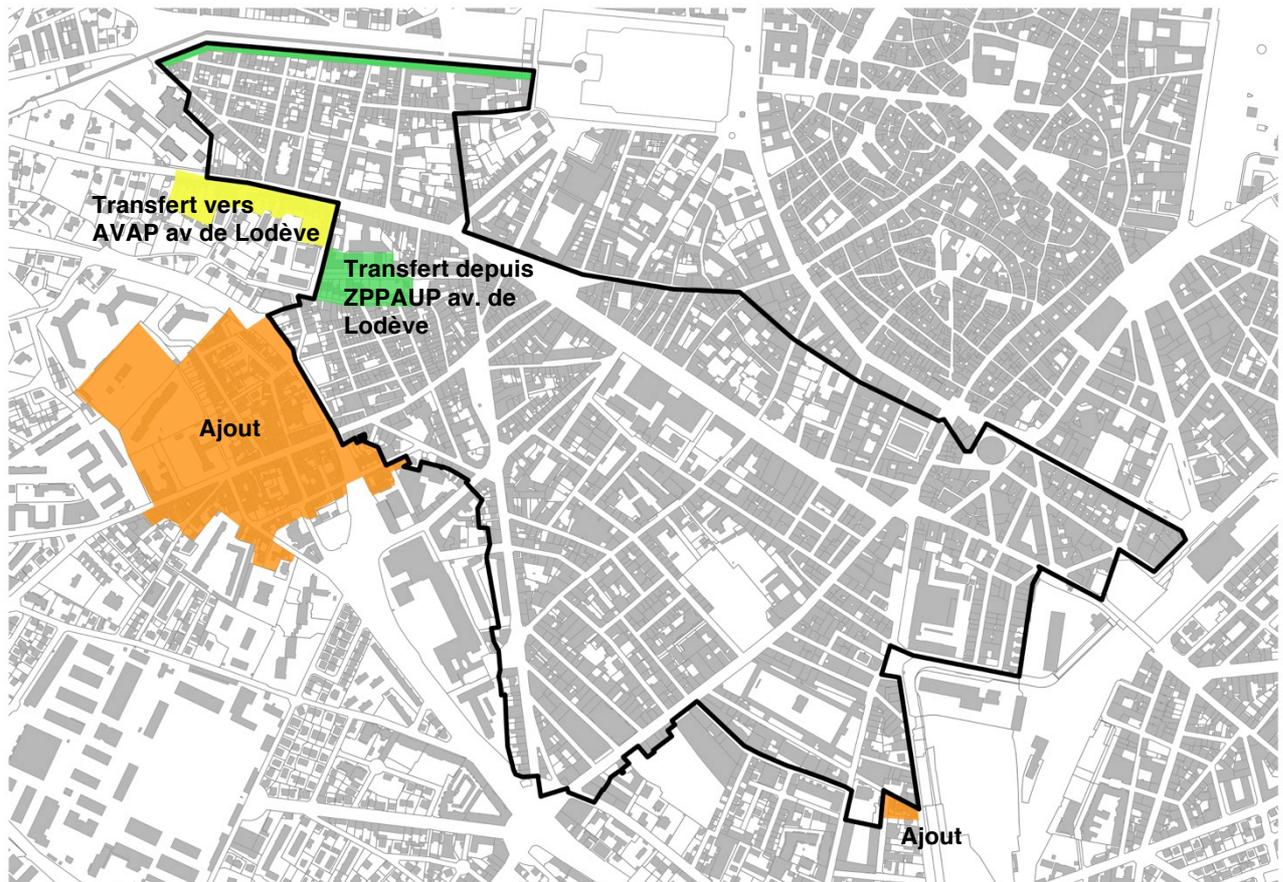


4. ORIENTATION GÉNÉRALES ET PRESCRIPTIONS

4.1. JUSTIFICATION DU ZONAGE

4.1.1. Modifications du périmètre



La délimitation de la ZPPAUP Gambetta / Clemenceau / Figuerolles correspond à celle des faubourgs du XIX^e siècle visibles sur le plan Kruger, quartiers relativement denses, avec du bâti aligné en continu le long des voies.

Dans cette logique il est cohérent d'ajouter à l'AVAP Gambetta / Clemenceau / Figuerolles la partie du faubourg située au-delà de l'avenue de la Liberté, soit l'extrémité sud de la rue du Faubourg Figuerolles, toute la rue montrant une urbanisation continue similaire.

Le périmètre est ajusté avec les limites de l'AVAP avenue de Lodève / Château de la Piscine afin de donner plus d'homogénéité à chacune des AVAP. Les portions de tissu urbain relativement dense, avec le bâti à l'alignement des voies, qui faisaient partie de la ZPPAUP avenue de Lodève / Château de la Piscine sont intégrées dans l'AVAP Gambetta / Clemenceau / Figuerolles. A l'inverse, les maisons avec jardins entre la rue Baqué et la rue Haguenot sont détachées de la ZPPAUP Gambetta / Clemenceau / Figuerolles pour être incluses dans l'AVAP avenue de Lodève / Château de la Piscine.